

Le Role Du Secretaire General

A la fois diplomate et personnalité engagée, fonctionnaire et chef de l'Administration, le Secrétaire général est l'incarnation des idéaux des Nations Unies et le porte-parole des peuples du monde, en particulier ceux qui sont pauvres et vulnérables. L'actuel Secrétaire général de l'ONU, septième occupant du poste, est M. Kofi Annan, du Ghana, qui a pris ses fonctions le 1er janvier 1997.

La Charte définit le Secrétaire général comme "le plus haut fonctionnaire de l'Organisation", chargé en cette qualité de remplir "toutes autres fonctions dont il est chargé" par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes de l'ONU. La Charte autorise également le Secrétaire général à "attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales". Ces indications générales définissent les pouvoirs de la fonction tout en laissant au Secrétaire général une marge d'action considérable. Le Secrétaire général faillirait à sa tâche s'il ne tenait pas scrupuleusement compte des préoccupations des pays Membres, mais il doit aussi défendre les valeurs et l'autorité morale des Nations Unies et parler et agir pour la paix, même au risque de contrarier ou de contredire de temps à autre ces mêmes Etats Membres.

Cette tension créatrice accompagne le Secrétaire général dans son travail quotidien, lequel consiste à assister aux sessions des organes de l'ONU, à avoir des consultations avec les dirigeants mondiaux, des hauts représentants des Etats et d'autres personnalités, et à voyager à travers le monde pour rester en contact avec les populations des Etats Membres et en prise directe sur les innombrables aspects des problèmes internationaux dont s'occupe l'ONU. Chaque année, le Secrétaire général présente un rapport sur l'activité de l'Organisation, dans lequel il évalue le travail accompli et esquisse les priorités futures.

L'un des rôles essentiels du Secrétaire général est d'user de ses "bons offices", c'est-à-dire de se prévaloir de son indépendance, de son impartialité et de son intégrité pour faire, publiquement et en privé, des démarches propres à empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension des conflits internationaux. Depuis son entrée en fonctions, M. Annan a accompli des missions de bons offices pour dénouer toute une série de crises, notamment à Chypre, au Timor oriental, en Iraq, en Libye, au Moyen-Orient, au Nigéria et au Sahara occidental.

Chaque Secrétaire général définit aussi sa mission en fonction du contexte dans lequel se situe la période de son mandat. M. Annan s'est fixé les priorités suivantes:

RÉFORMES

Peu après son entrée en fonctions, M. Annan a présenté un vaste programme de réformes visant à aider l'ONU à évoluer avec l'époque et à s'adapter à l'ère nouvelle de la mondialisation.

La plupart des réformes relevant de l'autorité du Secrétaire général ont été menées à bien ou engagées. Elles sont d'ordre à la fois administratif, avec notamment un budget à croissance zéro et des efforts rigoureux pour améliorer les pratiques de gestion, et organisationnel, la priorité étant de permettre à l'Organisation de répondre plus efficacement à des sollicitations toujours plus nombreuses, notamment dans les domaines du développement et du maintien de la paix.

La nouvelle fonction de **Vice-Secrétaire général** a été créée pour aider le Secrétaire général à assumer les vastes responsabilités qui lui incombent. Son premier titulaire est Mme Louise Fréchette, vice-ministre de la défense nationale du Canada jusqu'à sa nomination en 1998.

L'Assemblée générale, parallèlement, a poursuivi l'examen de plusieurs questions de réforme institutionnelle relevant de ses compétences, notamment la taille et la composition du Conseil de sécurité, les modes de financement de l'Organisation, et la coordination d'ensemble de son système d'institutions spécialisées.

AFRIQUE

Le Secrétaire général a cherché à maintenir l'Afrique au premier rang des préoccupations et à mobiliser des appuis internationaux pour aider le continent à poursuivre sur la voie de la paix et du développement. Sa démarche est résumée dans un rapport de 1998 intitulé "Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique", qui contient une série complète de mesures "réalistes et réalisables" pour réduire les tensions politiques et la violence aux niveaux national et international, et pour relever les grands défis du développement que sont la dette, la gouvernance et la propagation de maladies comme le sida.

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Les années 90 ont été marquées par une forte augmentation du nombre d'opérations et d'activités de maintien de la paix des Nations Unies et par une évolution radicale de la nature des conflits - essentiellement la diminution du nombre de conflits entre Etats, et la fréquence et la brutalité croissantes des conflits internes. Les difficultés rencontrées lors des interventions organisées pour répondre à ces crises humanitaires complexes ont amené le Secrétaire général à s'assurer que, lorsqu'elle est appelée à conduire des missions de la paix, l'ONU est pleinement équipée pour le faire, sur les plans militaire, financier et politique.

Au-delà des mesures contenues dans le programme de réformes, trois importants rapports ont joué un rôle décisif. Le premier, présenté par le Secrétaire général en 1999 à la demande de l'Assemblée générale, concerne les atrocités commises contre la population musulmane de Bosnie en 1995 dans la "zone de sécurité" de Srebrenica (A/54/549). Le deuxième, demandé par le Secrétaire général et rendu public en 1999, est une enquête indépendante, conduite sous la direction de l'ancien Premier Ministre suédois Ingvar Carlsson, sur les actions de l'ONU pendant le génocide de 1994 au Rwanda (S/1999/1257). Le troisième, paru en 2000, est celui du Groupe d'études de haut niveau nommé par le Secrétaire général et présidé par l'ancien Ministre algérien des affaires étrangères Lakhdar Brahimi, sur les activités de l'ONU en matière de maintien de la paix et de sécurité. Ce dernier rapport, qui reprend en les prolongeant les conclusions des deux précédents dans une perspective d'avenir, adresse des recommandations très diverses au Secrétariat et aux Etats Membres, en particulier ceux qui siègent au Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a commencé à mettre en oeuvre celles qui sont de son ressort; les autres nécessitent l'approbation et l'appui des organes délibérants de l'ONU.

Le rapport du millénaire : L'ONU comme catalyseur du changement

Aujourd'hui, des acteurs de la scène mondiale ne sont plus seulement les Etats, déclare le secrétaire général Kofi Annan dans son rapport du millénaire intitulé Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle : le secteur privé, les ONG et les organismes multilatéraux collaborent de plus en plus étroitement avec les Etats pour trouver des solutions de consensus aux problèmes de la planète.

Ses propres ressources étant extrêmement limitées, l'ONU doit se garder d'usurper le rôle des autres acteurs à l'oeuvre sur la scène mondiale. Il lui faut bien plutôt se faire le catalyseur efficace du changement et de la coordination entre ces acteurs et stimuler une action collective à l'échelon international. Le Secrétaire général recommande d'agir sur les plans ci-après:

- *Identifier les principaux atouts de l'ONU.* L'Organisation tire son ascendant non pas d'un quelconque pouvoir, mais des valeurs qu'elle incarne, de son rôle dans l'établissement puis la protection de normes internationales, de sa capacité à sensibiliser et mobiliser la communauté internationale, et de la confiance qu'inspire son travail sur le terrain au service du bien-être des populations. Elle doit exploiter ces atouts tout en s'adaptant, notamment en réformant le Conseil de sécurité pour qu'il puisse à la fois travailler efficacement et jouir d'une légitimité incontestée. Elle doit aussi développer ses liens avec des organisations de la société civile et le secteur privé.
- *Créer des réseaux pour le changement.* L'ONU doit appuyer l'action des institutions officielles en créant des réseaux informels rassemblant les institutions internationales, la société civile, les acteurs du secteur privé et les gouvernements pour la réalisation d'objectifs communs.
- *Prendre pied dans l'ère de l'électronique.* L'ONU doit mettre pleinement à profit les nouvelles technologies de l'information pour devenir plus efficace et améliorer son dialogue avec le reste du monde.
- *Poursuivre la révolution tranquille.* L'ONU a besoin d'une réforme structurelle et d'un consensus plus clair entre les Etats Membres en ce qui concerne les priorités. L'Assemblée générale doit prendre un certain nombre de décisions - par exemple celles d'inclure des "clauses couperets" (dates-butoirs) pour les nouveaux engagements et d'introduire un système de budgétisation fondé sur les résultats. Pour mieux servir les Etats Membres et leurs populations, l'ONU doit- être "plus efficace et plus à l'écoute des peuples du monde".

Le Rapport du millénaire a été publié en préparation du Sommet du millénaire de septembre 2000 - rassemblement du plus grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement jamais réunis. Lors du Sommet, tenu au Siège de l'ONU du 6 au 8 septembre 2000, les dirigeants du monde entier ont clairement défini les grands axes suivant lesquels il faudrait orienter l'action de l'Organisation au XXIe siècle. La Déclaration du millénaire, qu'ils ont adoptée à l'unanimité, établit un ensemble d'objectifs concrets dont il incombe à la communauté internationale d'assurer la réalisation pour relever le principal défi de l'heure : faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière.

PACTE MONDIAL

En 1999, au Forum économique mondial de Davos (Suisse), le Secrétaire général a proposé un "pacte mondial" entre l'ONU et les entreprises. Ce pacte a pour objectif de permettre à tous les peuples de la planète de bénéficier des avantages de la mondialisation et d'ancrer les marchés mondiaux à des valeurs et pratiques indispensables pour répondre aux besoins socioéconomiques. Le Pacte mondial est basé sur neuf grands principes, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail en matière de droit du travail et des Principes de Rio sur l'environnement et le développement, auxquels souscrivent tous les gouvernements de la planète.

Le Secrétaire général a demandé aux entreprises du secteur privé d'adhérer à ces principes et de les traduire dans leur pratique. Il encourage également les dirigeants syndicaux et les représentants de la société civile à s'associer au Pacte et à en faire une tribune de débat sur les aspects controversés de la question de mondialisation et du développement. Une première réunion de représentants de ces trois secteurs s'est tenue en 2000.

LES PRÉCÉDENTS SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

En vertu de la Charte, le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Les prédécesseurs de M. Annan ont été: Boutros Boutros-Ghali (Egypte), qui fut en fonctions de janvier 1992 à décembre 1996; Javier Pérez de Cuéllar (Pérou), qui servit de janvier 1982 à décembre 1991; Kurt Waldheim (Autriche), qui occupa la charge de janvier 1972 à décembre 1981; U Thant (Birmanie, aujourd'hui Myanmar), qui fut en fonctions de novembre 1961, lorsqu'il fut nommé Secrétaire général par intérim (il fut nommé officiellement Secrétaire général en novembre 1962) à décembre 1971; Dag Hammarskjöld (Suède), qui servit d'avril 1953 jusqu'à sa mort dans un accident d'avion en Afrique en septembre 1961; et Trygve Lie (Norvège), qui fut en fonctions de février 1946 jusqu'à sa démission en novembre 1952.

Section du site Internet de l'ONU, Département de l'information
© Nations Unies, 2002-2006